

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20260128-D_28-01-2026_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2026
Publication : 03/02/2026

Délibération n°28-01-2026-005

7.1 Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 28 janvier 2026*

Date de convocation	22 janvier 2026
Date d'affichage	22 janvier 2026

Membres en exercice	55
Membres présents	42
Votants	49 (dont 7 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 28 janvier 2026 à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes au Luart, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 39 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN.

Etaient représentés : 3 - M. Joël CIRON représenté par Marianne BLOT-ANDRE, M. Jean-Yves HERMELINE représenté par M. Jacques BARBIER, M. Jean-Pierre TORCHÉ représenté par Mme Isabelle RIBOT.

Pouvoirs : 7 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, M. Guy CHEVAUCHER ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Xavier TERRIER ayant donné pouvoir à Mme Marie-Line LEDRU, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSEL ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT.

Etaient excusés : 6 - M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Myriam MORAND, M. José PLANS, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Alain CRUCHET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

SERVICE COMMUN : TARIF 2026 DU SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°17-12-2019-001 du 17 décembre 2019 relative à la création d'un service commun
Affaires juridiques/Marchés publics/Subventions,

Vu le rapport du Président présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE qu'il convient de fixer le tarif de la prestation de service Affaires juridiques au titre de l'exercice 2026, conformément à la convention de mise en place du service commun « Affaires juridiques, marchés publics et subventions ».

VALIDE le coût horaire de 45 € au titre des remboursements des prestations du service Affaires juridiques.

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 28 janvier 2026

Pour extrait conforme

Le 29 janvier 2026

Le Secrétaire de séance



M. Alain CRUCHET

Le Président



M. Didier REVEAU